

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

DU MERCREDI 4 FEVRIER 2026

Le mercredi 4 février 2026 à 17h50, le Comité syndical de l'Établissement Public du SCoT s'est réuni sur la convocation adressée en date du 29 janvier 2026 par Monsieur Joël GULLON, Président, à VOIRON.

Délégués titulaires présent(e)s :

Grenoble-Alpes Métropole : Philippe CARDIN (départ à 18h42), Dominique ESCARON, Vincent FRISTOT, Barbara SCHUMAN (départ à 18h42), Laurent THOVISTE (départ à 18h42)

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : Bruno CATTIN, Anne GERIN (départ à 18h25), Anthony MOREAU, Nadine REUX

Bièvre Isère Communauté : Joël GULLON, Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT

Communauté de communes Le Grésivaudan : Coralie BOURDELAIN

Communauté de communes du Trièves : Claude DIDIER, Jérôme FAUCONNIER, Béatrice VIAL

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté : Albert BUISSON, Gilbert CHAMBON, Jean-Claude DARLET

Communauté de communes Bièvre Est : Roger VALTAT

Suppléants présents :

Grenoble-Alpes Métropole : Marc DEPINOIS

Communauté de communes Le Grésivaudan : François OLLEON

Bièvre Isère Communauté : Eric SAVIGNON

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes Le Grésivaudan : Julien LORENTZ à Coralie BOURDELAIN

Grenoble-Alpes Métropole : Franck FLEURY à Philippe CARDIN, Jean-Luc CORBET à Laurent THOVISTE, Florent CHOLAT à Vincent FRISTOT

En préambule à la séance et dans l'attente du quorum, **Joël GULLON** propose de présenter les éléments d'actualité de l'établissement, initialement prévus en fin d'ordre du jour.

Agenda et avis

A la demande du Président et suite à la délibération du Bureau syndical du 21 janvier, **Benoît PARENT** expose les conclusions de la procédure engagée par l'établissement en vue de sélectionner un prestataire chargé de réaliser la mission d'évaluation environnementale, comprenant notamment l'état initial de l'environnement, dans le cadre de la révision du SCoT. Le groupement retenu est composé de B&L Evolution, étant le mandataire, et d'Améten. Il introduit ensuite les derniers développements autour de l'AMI Life Biodiv, porté par la Fédération nationale des SCoT, et dont le SCoT de la Greg est lauréat.

Claude DIDIER présente un retour des travaux auxquels il a pu prendre part, avec notamment l'implication de Roger VALTAT, Nadine REUX et Vincent FRISTOT. Il relève la diversité des plus-values de l'AMI Life Biodiversité. Celui-ci permet des contacts inter-SCoT qui sont enrichissants sur le plan humain

et montrent le partage de questions communes, par exemple sur la précarité vis-à-vis de l'eau. La mutualisation d'expériences permet d'oser au contact de SCoT davantage pionniers dans certains domaines de s'entraider. Autre plus-value, l'AMI offre de passer des réflexes quantitatifs légitimes liés au zéro artificialisation nette, avec calcul de surfaces non consommées ou désartificialisées, à une approche d'anticipation visant davantage le qualitatif. **Claude DIDIER** revient également sur le webinaire « agriculture et biodiversité » avec notamment la présentation d'exemples d'accompagnement des agriculteurs dans la densification bocagère ou la création de haies, visant parallèlement la restauration des écosystèmes et l'adaptation de l'agriculture au changement climatique, ou encore, en ville, les impressionnants projets lyonnais de boisement des lisières et cours d'eau, de parcours fraîcheurs et verdissement des zones économiques. Il rappelle aussi les visites de terrains et travaux menés lors de la journée organisée le 24 octobre à Tullins, visant à faire émerger des enjeux et pistes pouvant alimenter une stratégie écologique de territoire. **Claude DIDIER** estime que les débats sur la révision du SCoT ont mis en valeur le consensus sur les grandes orientations souhaitées, notamment face au changement climatique, et que la poursuite de la révision du SCoT gagnerait à s'appuyer sur les éclairages de l'AMI Life Biodiv ainsi que les coopérations inter-SCoT. Pour finir, il recommande la lecture du rapport « Renaturer, principes et méthodologie », produit par la Fédération nationale des SCoT et disponible sur leur site web : [Etude Renaturer](#)

Joël GULLON remercie les élus impliqués dans la démarche et **Claude DIDIER** pour son retour. Il partage l'intérêt de la Fédération nationale des SCoT, tant pour la qualité des travaux menés que pour la scène d'échanges qu'elle constitue.

Benoît PARENT indique que la version du SCoT approuvée après modification simplifiée est exécutoire depuis le 18 décembre, puis qu'une version consolidée du document sera diffusée prochainement, venant remplacer l'ancienne, désormais obsolète. Une version numérique à jour est en ligne sur le site de l'EP SCoT.

La présentation des avis de l'établissement ne suscite pas d'échanges particuliers.

Joël GULLON procède à l'appel des présents. Le quorum étant réuni, il annonce l'ouverture du Comité syndical.

Coralie BOURDELAIN est désignée secrétaire de séance.

Joël GULLON rappelle l'ordre du jour du Comité syndical :

- Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 10 décembre 2025
- Délibérations (6) :
 1. Approbation du compte de gestion 2025
 2. Approbation du compte administratif 2025
 3. Affectation des résultats du budget 2025
 4. Vote du Budget primitif 2026
 5. Convention de partenariat 2026 entre l'Etablissement Public du SCoT et l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise
 6. Rapport d'activité 2025
- Révision du SCoT : débat sur la 1^e proposition du projet d'aménagement stratégique (PAS)
- Bilan de mandature et préparation de la suite
- Actualités et avis

1. Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2025

Joël GULLON fait voter l'approbation du procès-verbal du dernier Comité syndical : approbation à l'unanimité.

2. Délibérations (6)

2.1. Approbation du Compte de Gestion 2025

Le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par la Trésorière payeuse départementale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Le Compte de gestion est conforme aux données du Compte administratif.

Vote à l'unanimité

2.2. Approbation du Compte Administratif 2025

Sur présentation de **Philippe CARDIN**, qui préside le Comité syndical pour cette délibération, **Joël GULLON**, Président, s'étant retiré lors du vote.

Conformément au Compte de gestion 2025, le Compte administratif de l'exercice 2025 fait apparaître les résultats de clôture 2025 suivants, tenant compte des résultats de clôture de l'exercice antérieur.

Résultats d'exécution

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses réalisées en 2025	693 006,17	376 266,24
Recettes réalisées en 2025	1 139 902,84	525 240,23
Résultat de clôture 2025	446 896,67	148 973,99

Il est constaté la stricte concordance entre le Compte administratif 2025 et le Compte de gestion 2025 établi par la comptable des finances publiques.

Vote à l'unanimité

2.3. Affectation des résultats du budget 2025

Joël GULLON présente l'affectation des résultats.

Affectation au budget 2025 des résultats de fonctionnement en €		
Résultat de gestion 2025 de l'exercice	+	75 171,52
Résultats antérieurs repris au 1 ^{er} janvier 2025	+	371 725,15
Résultat de fonctionnement cumulé	+	446 896,67
Besoins réels de la section d'investissement en €		
Résultat de gestion 2025	+	52 074,97
Excédent 2024	+	96 899,02
Résultat de clôture (001)	+	148 973,99

Vote à l'unanimité

2.4. Vote du Budget Primitif 2026

A la demande de Joël GULLON, présentation des principaux éléments par Benoît PARENT

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Dépenses	BP 2026
011	Charges à caractère général	
	Agence	110 000,00
	Réserve	243 390,29
	Autres charges générales	102 210,00
012	Charges de personnel	518 000,00
65	Frais de mission Elus	10 000,00
66	Intérêts des emprunts/ICNE	19 027,00
042	Amortissements	13 900,00
023	Virement section Investissement	202 678,01
	TOTAL	1 219 205,30

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour l'exercice 2026 sont de 1 219 205,30 €.

Recettes

Chapitre	Recettes	BP 2026
002	Excédent	446 896,67
74	GAM	430 570,47
	EPCI	332 486,16
77	Autres	5 300,00
042	Quote-part Investissement	3 952,00
	TOTAL	1 219 205,30

Le débat d'orientations budgétaires du mois de janvier reposait sur un maintien des contributions des EPCI membres à hauteur de 0,93 €/habitant. Le produit de ces contributions s'élève à 763 056 ,63 €.

Section d'Investissement

La section Investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 566 002 €.

Dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissement sont maintenues en 2026 pour le financement de la révision et la mise en œuvre de la modification simplifiée.

DEPENSES		BP 2026
16	Remboursement capital emprunt	50 000,00
20	Frais d'études	179 200,00
	Agence	304 000,00
21	Immobilisations corporelles	26 000,00
204	Subvention d'équipement	2 850,00
040	Subvention transférée	3 952,00
	TOTAL	566 002,00

Recettes d'investissement

RECETTES		BP 2026
001	Excédent	148 973,99
10	Dotations FCTVA	450,00
040	Amortissements	13 900,00
021	Virement section Fonctionnement	202 678,01
16	Emprunt	200 000,00
	TOTAL	566 002,00

Joël GULLON questionne l'assemblée sur des remarques éventuelles.

Philippe CARDIN demande si les éléments prévus dans le cadre de la convention signée entre l'EP SCoT et l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise sont bien répercutés dans cette proposition budgétaire. Il interroge notamment la ventilation dans le budget 2026 des 405 333 € figurant dans la convention. Il relève que 304 000 € ont été fléchés en investissement. Il cherche ainsi à comprendre où se localise la différence au titre de la cotisation annuelle.

Benoît PARENT confirme que 400 jours annuels ont bien été programmés et budgétés sur cette année 2026. Le bilan des activités menées par l'Agence pour le compte de l'EP SCoT sur l'année 2025 est d'ailleurs disponible dans les éléments transmis en vue de cette séance. La ligne « Agence » (chapitre 011 de la section de fonctionnement) du budget primitif 2026 concerne la cotisation annuelle. Il est à noter que les 179 200 € figurant dans la ligne « frais d'étude » en investissement correspondent à des prestations qui seront lancées auprès d'autres bureaux d'étude. Il en va par exemple de la mission d'évaluation environnementale se concevant dans le cadre de la révision du SCoT, évoquée précédemment.

Joël GULLON procède au vote.

Vote à l'unanimité.

2.5. *Convention de partenariat 2026 entre l'Établissement Public du SCoT et l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise*

Joël GULLON rappelle en introduction la convention pluriannuelle du nombre de jours Agence du fait des procédures en cours (révision et modification simplifiée), avec 400 jours prévus en 2026. Il remercie l'Agence d'urbanisme pour son investissement toute l'année, et pour ce bilan riche permettant de comprendre la diversité des travaux et contributions. Il souligne l'intérêt d'acculturation des nouveaux élus sur qui fait quoi entre EP SCoT et Agence d'urbanisme.

Bruno CATTIN et Philippe CARDIN ne prennent pas part au vote.

Joël GULLON procède au vote.

Vote à l'unanimité.

2.6. *Rapport d'activité 2025*

Benoît PARENT présente les grands points du rapport d'activité 2025 avec les principales missions remplies par l'établissement et les temps forts ayant ponctué l'année.

En 2025, la procédure de modification simplifiée permettant d'intégrer les objectifs de réduction de la consommation d'espace a été le fruit d'une étroite collaboration entre l'EP SCoT et les EPCI membres, ainsi que leurs communes. Ensemble, il a été construit une proposition ambitieuse et responsable, porteuse d'une vision renouvelée de la dynamique de projets à l'échelle de la Grande Région de Grenoble. Le vote à l'unanimité de ce dossier en décembre dernier vient consacrer la pertinence de cette démarche collective.

Parallèlement, les travaux de révision du SCoT ont connu une impulsion majeure avec la définition d'un cap partagé à l'horizon 2050 pour la grande région de Grenoble. La forte mobilisation des élus du Comité syndical et des intercommunalités a permis de valoriser les réflexions et propositions formulées par plus de 200 acteurs, participant à quatre séminaires organisés pour eux au printemps. Aiguillonnés par des éclairages prospectifs pertinents, le partage collectif des enjeux du territoire à l'horizon 2050 et le rôle attendu de la planification pour y répondre ont permis de rédiger un manifeste politique pour un SCoT accompagnateur de changement.

Afin de sécuriser les procédures d'urbanisme conduites par l'établissement, l'évolution statutaire adoptée en 2025 vient simplifier le fonctionnement et garantir un cadre collectif solide ainsi que des débats ouverts pour les futurs élus.

Ce rapport 2025 illustre l'ambition d'un EP SCoT qui accompagne et fédère les territoires, qui s'adapte aux réalités locales, et qui met l'habitant au centre de ses préoccupations. Le renforcement de la coopération confirme ainsi la pertinence d'une gouvernance fondée sur l'écoute, la concertation et la co-construction.

Philippe CARDIN exprime sa satisfaction pour le travail fourni, de qualité, à l'attention de tous les agents. Il relève la réactivité et la disponibilité de l'équipe technique, dans des conditions de rythmes soutenus, pour répondre aux demandes d'assise plus politique du document. Il note en particulier l'effort d'intégration de la parole des élus ainsi que des visions de leur territoire.

Joël GULLON s'associe aux remerciements, y adjoignant également ceux des autres élus du SCoT et des intercommunalités, au regard des aboutissements opérés à marche forcée au cours des derniers mois. Cela constitue une réelle fierté.

Vote à l'unanimité.

3. Révision du SCoT : débat sur la 1^{ère} proposition du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Joël GULLON introduit les débats en rappelant l'importance, au fondement de la démarche, de se doter d'un cap commun. Il explique que s'amorce désormais une deuxième phase, de construction des trajectoires. Puisque celles-ci devant être convergentes vers ce même cap, en dépit de points de départ différents, il conviendra alors de s'accorder sur les modalités de coordination. Enfin, est pointé l'impératif d'assurer, dans la durée, la capacité des intercommunalités à répondre à de nouveaux enjeux. **Joël GULLON** rappelle ensuite la structure proposée pour le projet d'aménagement stratégique du SCoT révisé, son manifeste politique étant doté d'une raison d'être, à savoir être un accompagnateur de changement, et d'une priorité, visant à faire de la santé humaine et des écosystèmes le moteur des dynamiques territoriales. Ce travail a fait l'objet de nombreux retours tout à fait encourageants, pointant l'approche innovante de la vision du SCoT déployée, avec le souci d'une gestion élargie de l'espace, qui implique d'aller vers plus de solidarités, vers plus de coopérations territoriales. **Joël GULLON** évoque ensuite brièvement les axes stratégiques retenus, à partir desquels les intercommunalités ont pu, au cours des derniers mois, structurer leurs contributions. Enfin, il mentionne plus spécifiquement les principes de construction des trajectoires et de territorialisation, développés au travers des pages 14 et 15, constituant des compléments par rapport à ce qui avait été travaillé jusqu'à présent. La première vient mettre en exergue la spécificité montagne d'une partie du territoire de la Greg, ainsi que le principe de trajectoire comme vecteur d'appropriation par les intercommunalités d'un document voulu souple et efficient, devant leur permettre d'arriver ensemble sur la ligne d'arrivée en dépit de manières différentes pour l'atteindre. La seconde vient introduire un certain nombre d'éléments en matière de collaborations et de solidarités, rendues d'autant plus nécessaires par le contexte national ou international, pour atteindre les objectifs communs. Il considère que les deux sujets de la territorialisation et de la solidarité sont ceux que les nouvelles équipes auront à appréhender prioritairement.

Benoît PARENT présente les évolutions apportées au Cap à 2050, depuis sa diffusion après le Comité syndical du 1^{er} octobre, et à partir duquel les intercommunalités ont pu travailler, que ce soit sur le document en lui-même ou au travers d'un document plus technique qualifié de « bac à sable ». Un certain nombre de propositions, qui ne changeaient pas le sens global, ont pu être exprimées en Comité syndical du 10 décembre, puis intégrées et validées par le Bureau syndical, ce contenu constituant désormais la première partie du Projet d'Aménagement Stratégique.

En revanche, les demandes qui tenaient davantage de la traduction réglementaire ou qui anticipaient les phases suivantes ont été capitalisées pour la suite.

2.4. Remontées d'éléments à débattre

La lecture des contributions a permis d'identifier des tensions, des questions, des contradictions qu'il est important de partager. Il s'agit d'éléments qui pourront trouver une réponse dans la suite de la procédure (PAS version 2 ou DOO)

Sur le degré d'ambition à donner au SCoT :

- Comment le SCoT peut-il favoriser la **cohérence des réponses locales aux transitions démographiques** (population vieillissante et natalité en berne) et à leurs répercussions ?
- Comment **bien articuler les politiques de mobilité aux ambitions du SCoT** (habitabilité, soutenabilité sociale, santé)
- Comment **maintenir une "vraie" identité rurale** ? (*préserver les spécificités locales*)
- Le PAS devra permettre d'interroger chaque politique sectorielle au prisme de la **préservation de la ressource en eau et permettre de débattre de son partage** en fonction des futurs usages. **Dans quelle scène en débattre ?**

2.4. Remontées d'éléments à débattre (suite)

La lecture des contributions a permis d'identifier des tensions, des questions, des contradictions qu'il est important de partager. Il s'agit d'éléments qui pourront trouver une réponse dans la suite de la procédure (PAS version 2 ou DOO)

Sur la mécanique de mise en œuvre et la gouvernance :

- Comment **adapter le SCoT à l'évolution des comportements à venir** ?
- **Quels pas de temps** de mise en œuvre inscrire dans le SCoT **pour permettre son agilité** ?
- Quelle **articulation entre le SCoT et les politiques des EPCI** pour mettre en œuvre et poursuivre la **trajectoire Zan** (gouvernance des objectifs SCoT / ambitions intercommunales) ?
- **Comment concilier** ce qui apparaît dans le cap comme des « **intentions contradictoires** » ?
→ *les arbitrages doivent-ils être traités lors de la définition des trajectoires dans le DOO, ou dans les documents locaux d'urbanisme ?*
- Comment **territorialiser les objectifs stratégiques** ?
- Comment organiser et garantir les **solidarités et les mutualisations** entre les territoires ?
- Comment **assurer la cohérence territoriale sur les franges** (infra EPCI, inter EPCI et avec les territoires voisins) ?

20

Joël GULLON évoque le travail de synthèse opéré sur la base des remontées exprimées par les différents territoires. Ainsi que demandé politiquement, la démarche reflète le souhait d'être au plus près des intercommunalités, et non pas sur un SCoT descendant qui laisserait celles-ci se débrouiller avec ce qui aurait pu être fixé à l'échelon supérieur. Il invite ainsi au débat, à partir des sujets identifiables dans le matériau issu des différentes contributions des EPCI.

Laurent THOVISTE, tout en partageant le propos, formule deux réflexions. Premièrement, il lui semble que façonner un SCoT accompagnateur des changements ne peut se résumer à établir un document qui serait une simple addition des attentes des différentes intercommunalités. Il estime nécessaire d'avoir un projet commun à l'échelle de la Greg, tenant aussi compte des territoires voisins, pour mieux concrétiser les complémentarités interterritoriales. Il appelle à dépasser la logique du « roi chez soi », cela d'autant plus dans une économie - ou même une société - totalement mondialisée. Choisir pour ne pas subir, c'est construire un projet commun sans toutefois partir dans toutes les directions. Secondement, il considère important d'accorder la place qu'il convient à l'économie productive. Si le document contient un certain nombre d'éléments, notamment en matière de foncier productif ou encore de soutien à l'économie productive, il ne doit pas être perdu de vue que la sauvegarde de la compétitivité économique et l'accès à l'emploi constituent des impératifs. Or, ce territoire élargi s'est façonné, et cela constitue sa force, sur l'innovation : la reconnaissance de Grenoble comme capitale européenne de l'innovation révèle tout ce qui s'est produit sur ce bassin étendu, au-delà de la seule ville-centre, depuis des décennies. L'atteinte des autres objectifs, que ce soit en matière de protection des ressources ou de qualité de vie, ne pourra se concrétiser qu'au travers d'une capacité à pouvoir poursuivre des activités sur ce territoire. Il convient, et notamment ce point qui s'adresse aux futurs élus, à ne pas délaisser cet enjeu central.

Joël GULLON partage le point de vue sur une économie support d'attractivité du territoire. Il précise que choisir le chemin ne doit pas constituer, pour les intercommunalités, une capacité à s'abstraire de la destination commune. Il ajoute que le SCoT ne doit pas seulement répondre à un enjeu de transitions écologiques, mais plus largement de transitions sociétales. Il convient ainsi de se préoccuper des besoins des activités économiques, qui demeurent le support d'attractivité du territoire, et des besoins sociaux, avec la conviction de la nécessité d'impliquer des sociologues sur cette révision. Dans un monde tournant tellement vite, il faut prendre le pouls des nouvelles manières de travailler, de vivre, de se loger, et croiser cela aux contraintes qui s'imposeront, que ce soit en matière d'accès aux ressources, de risques, etc. La qualité que le territoire propose aux habitants ne peut pas se résumer à une offre de loisirs et de services.

Bruno CATTIN adhère aux propos tenus. Il estime indispensable que les territoires puissent continuer à dégager des ressources, cela de manière à pouvoir satisfaire l'ensemble des habitants. Viendra effectivement la question de la solidarité dans le chemin qu'auront à façonner les intercommunalités, mais aussi la capacité à dégager des ressources demeure primordiale.

Vincent FRISTOT, tout en notant la richesse de l'échange et en soutenant l'attention exprimée en matière d'économie productive et de souveraineté économique, estime important que soit affirmé, pour un document disposant d'un horizon à 2050, l'enjeu de sortie des énergies fossiles. Cela implique, dans une logique de transformation, de privilégier des activités qui favorisent la circularité ou encore la maîtrise des émissions carbonées. En matière de mobilités, constatant que n'est nulle part fait mention du Serm, il propose de réintroduire ce point plus explicitement dans le projet. Par ailleurs, tout en considérant les champs de compétences du SCoT, il invite à inscrire davantage d'éléments d'affirmation partagés du territoire, cela notamment en matière de trajectoire vers la neutralité carbone. Cet enjeu, constituant un défi majeur en matière de déclinaison sur les territoires, pourrait agir comme un fil conducteur, avec des aspects plus admis, comme il en va sur la moyenne montagne avec des stations de ski appelant des alternatives à l'horizon 2050, et d'autres moins consensuels, autour de l'industrie de l'aviation en l'absence de solutions techniques moins carbonées. Il propose ainsi que soient exprimés les points forts du territoire sur lesquels sont engagées les transitions et sur lesquels le SCoT pourrait venir en appui. Pour finir, **Vincent FRISTOT** relève la qualité du travail opéré et remercie l'intégralité des contributeurs.

Joël GULLON tient à rappeler que le PAS ne constitue pas un outil apportant réponse à tout. Comme répondu aux représentants d'instances et d'associations issues de la société civile auxquelles a été présenté le Cap à 2050, le document ne peut pas tout contenir, notamment au regard du champ de compétences du document ou parce que certains aspects relèvent de sa partie réglementaire. Par ailleurs, il conviendra de trouver un équilibre entre un document qui traiterait de tous les sujets, avec de possibles points de blocage, ou un document contenant un dénominateur commun, qui serait mis en œuvre progressivement et rendu plus ambitieux à travers ses différentes évolutions. Tout en entendant le propos, il explique que 2050 constitue un horizon lointain et abstrait pour beaucoup, cela devant influencer les choix en matière de priorisation et de traitement des sujets.

Benoît PARENT précise que le mot Serm n'apparaît pas explicitement, tout en transparaissant à travers le paragraphe portant sur les mobilités. Il existe effectivement une attente particulièrement forte autour de ce projet porté par le territoire, le dossier étant en cours de préparation par le Smmag. Toutefois, l'intention est bien de ne pas tout miser sur le ferré, qui se conçoit plutôt dans une perspective longue, mais aussi sur les parkings-relais, le covoiturage ou autres solutions, notamment routières, parfois envisageables à des échéances plus rapprochées.

Coralie BOURDELAIN confirme que le dossier relatif au Serm devrait être délibéré par les instances du Smmag le lendemain.

Claude DIDIER partage les appréciations et remerciements quant à la qualité et à la densité du document, estimant que celui-ci restitue bien la richesse des travaux menés par le Comité syndical au cours des derniers mois. Il regrette cependant quelques absences. Il pourrait être utile d'inclure : l'enjeu de densification des enveloppes urbaines en lien avec l'objectif de sobriété foncière et de préservation des terres agricoles, en page 8 ; l'habitat léger comme solutions aux côtés de l'habitat participatif et inclusif, en page 12 ; les espaces ruraux comme possibles lieux de redynamisation des territoires, au-delà des seuls urbains périurbains, en page 13 ; l'enjeu de rabattement vers les gares pour répondre aux besoins de déplacement, en page 13 ; l'intérêt d'habiter à proximité des gares, des commerces ou des services en matière d'articulation entre urbanisme et mobilités, et enfin en page 15 ; d'ajouter la richesse des coopérations inter-SCoT comme sources de réflexion.

Joël GULLON pointe en ce sens les rapprochements et pistes de collaborations avec le SCoT Métropole Savoie.

Benoît PARENT explique la focale périurbaine, apparaissant en page 13 : ce n'est pas par opposition aux espaces ruraux ou urbains, ceux-là étant appréhendés en matière de renforcement des polarités existantes, que ce soit sur les bourgs ou les villes ; il se ressent en particulier sur ces espaces périurbains des nécessités de structuration qui ne sont pas encore allées au bout, notamment pour pouvoir répondre à certains enjeux en matière de développement de l'offre de mobilités, d'amélioration énergétique du parc bâti, de réduction de la consommation d'espace, de vieillissement de la population, etc. Il apparaît ainsi sur ces espaces périurbains des enjeux propres qui concernent la plupart des territoires du SCoT.

Joël GULLON mentionne l'intégration en page 15 d'un extrait visant à pointer l'enjeu d'agilité du document, avec toutes les limites que ce terme peut comporter, pour faire face à l'improbable et à des renversements de tendance. Il revient également sur la mise en valeur de la dimension montagne, la reconnaissance de particularismes propres à chaque massif, au travers d'un paragraphe spécifique.

Claude DIDIER considère les contraintes propres aux espaces montagnards bien relevées. Il estime toutefois que le document gagnerait à parler des atouts et de l'attractivité de ces milieux, avec notamment leur valeur-refuge que l'on a pu redécouvrir en période Covid.

Joël GULLON adhère à la proposition, les montagnes ou la proximité à celles-ci constituant un vecteur d'attractivité pour l'ensemble du territoire.

Dominique ESCARON évoque la problématique que constitue la surfréquentation des espaces naturels d'altitude, et notamment, en été, des pressions incroyables sur les lacs, tels que ceux d'Aiguebelette ou de Paladru, et en hiver sur les stations de ski demeurant ouvertes et vers lesquelles se concentrent des populations, celles-ci ne trouvant plus autant d'alternatives à la suite de la fermeture de petites stations du territoire. Il convient de trouver des solutions face à ces concentrations de personnes et de véhicules, ayant pour conséquence une dégradation de la qualité de ces espaces naturels, qualité pourtant à l'origine de l'attractivité et des flux.

Jean-Claude DARLET considère que la notion de trajectoire constitue l'un des points les plus importants du projet commun, pour des territoires ayant leurs dynamiques et attentes propres, étant pour certains couverts par des PLUi et pour d'autres par des documents d'urbanisme locaux, etc. Cela constitue un changement marqué par rapport au SCoT en vigueur, qui s'appliquait aux différents territoires de la même manière, selon la même équation. Avec cette nouvelle approche, la démarche devient politique et non plus théorique ou administrative. Concernant les lacs surfréquentés, la solution sera peut-être de créer de nouveaux plans d'eau, qui participeront aussi à la gestion de l'eau.

Joël GULLON précise, commentant la page 15 du PAS, qu'un SCoT reposant sur le principe de subsidiarité, et ainsi la possibilité pour les intercommunalités de décider ce qui les concerne plus directement, implique tout de même certaines limites. Ainsi, les réflexions interterritoriales pourront quelquefois amener à reconsidérer les orientations, s'il s'avère que les choix d'intercommunalités peuvent entraîner des répercussions sur d'autres. Les intercommunalités doivent donc à la fois pouvoir décider, être conscientes des effets induits, et être solidaires pour éviter les impacts et trouver des solutions. La question des surfréquentations évoquées précédemment est en ce sens un exemple assez illustratif des conséquences interterritoriales que peuvent avoir des décisions plus locales. Ainsi, une réponse efficiente pour nos territoires pourra appeler à penser et rapprocher collectivement les questions de mobilités, d'habitat, de travail, de loisirs. Sans compter les changements de tendances auxquels pourront être confrontés nos territoires, notamment en matière démographique, sachant que le maintien des populations pourrait devenir un paradigme plus concret que celui de gain d'habitants.

Bruno CATTIN pointe l'importance de la phrase figurant en fin de page 15, à savoir que l'impact de nos actions dépend plus que jamais de notre capacité à coopérer et à nous adapter.

Benoît PARENT revient sur l'origine de cette page 15, le contenu provenant de la dernière page du cap à 2050. Au regard des flous qui pouvaient parfois transparaître dans les remontées quant à la manière d'interpréter la subsidiarité et le rôle des intercommunalités, il semblait important que les élus puissent se positionner dans le cadre du débat de PAS sur ce qu'ils souhaitent voir être traité, au moins en partie, dans le SCoT révisé.

Nadine REUX constate que la question des solidarités interterritoriales a été difficile à aborder lors du travail avec les communes, au regard de l'effort d'appropriation que constitue le SCoT, son périmètre, ses missions et contenus pour les élus locaux. Un premier effort de sensibilisation en la matière devra être opéré auprès des futures équipes, avant même de mener ce travail indispensable sur les solidarités et coopérations interterritoriales.

Joël GULLON conclue les échanges en indiquant qu'est transmis aux prochaines équipes un produit de qualité, synthétique et relativement facile à approprier. En cela, les instances du SCoT peuvent être fières du travail accompli. Il mentionne par ailleurs, en guise de transition, le choix fait au début de sa prise de fonction de lancer une modification simplifiée du SCoT, à un moment où d'autres espéraient encore une évolution législative quant à la mise en œuvre de la trajectoire vers le zéro artificialisation nette. Il s'avère que les textes n'ont pas évolué pour lors et que l'on peut se satisfaire de transmettre aux prochaines équipes un schéma qui ne bloque pas les territoires, leur laissant davantage de latitude pour travailler sereinement sur la révision.

4. Bilan de la mandature et préparation de la suite

Joël GULLON propose d'ouvrir à l'occasion de ce dernier Comité syndical un temps de bilan de mandat, avec la communication de quelques éléments chiffrés mais aussi et surtout un temps d'expression. Les prises de parole constitueront un matériau utile, tant sur le plan politique, à destination des futurs élus notamment en matière d'héritage et de conseil, que sur le plan technique, pour améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des futurs délégués.

A la demande du Président, **Benoît PARENT** dresse un bilan synthétique des instances, avis et temps forts sur le mandat 2020-2026.

Roger VALTAT observe le travail réalisé, remercie les équipes pour cela, notant également l'implication et la disponibilité de l'EP SCoT auprès des intercommunalités. Celui-ci a été présent à chaque fois que demandé par les EPCI, notamment pour les accompagner au cœur des instances dans leur démarche d'explication auprès des conseillers communautaires et maires. Il est important que des tiers, extérieurs à la gouvernance des EPCI, soient présents à ces occasions, pour faciliter cette appropriation élargie et commune. Il s'agit d'une des conditions de réussite pour un SCoT interterritorial.

Jean-Claude DARLET partage ce qui a pu être dit, tout en relevant un point d'amélioration : il convient de veiller à ne pas surmultiplier les ateliers de travail et à ne pas surcalibrer l'accompagnement technique. Sans quoi l'on risque de perdre les élus sur le prochain mandat, qui auront notamment l'impression de refaire plusieurs fois les mêmes choses.

Joël GULLON retient l'intervention et les pistes d'améliorations.

Coralie BOURDELAIN estime que les élus ont une responsabilité, impliquant un certain degré de connaissance et d'appropriation des sujets, pour décider et exprimer des avis. Il est effectivement difficile pour les élus de consacrer du temps, surtout sur les petites communes. Il est pourtant nécessaire que ceux-ci s'emparent des sujets et cela sans doute passe-t-il par des ateliers. C'est une vraie question que cette phase d'apprentissage de début de mandat, sur un document et un champ d'action qui peuvent apparaître nébuleux, et cela alors que les intercommunalités luttent déjà, à leur niveau, pour impliquer les élus locaux. Pour autant, la révision du SCoT ne pourra pas se faire sans les inclure dans le processus. **Coralie BOURDELAIN** ajoute également l'enjeu d'implication de publics jeunes. Les manières de vivre et d'appréhender l'avenir varient selon les générations et il importe de recueillir, autant que possible, cette diversité de visions.

Jérôme FAUCONNIER considère, en lien avec ce qui avait pu être fait sur le projet alimentaire interterritorial, que les temps dans les territoires, qui participent à la découverte mutuelle, sont importants. Aller sur une commune, y appréhender une problématique plus spécifique et observer en

quoi le SCoT l'impacte peut constituer une entrée pédagogique et impliquante vis-à-vis des territoires. Cela pourrait constituer une réponse à la faible représentation lors des séminaires, en dépit d'une bonne présence des élus du Trièves, et toucher plus directement les 4 500 élus que compte la Greg. **Jérôme FAUCONNIER** estime que la seconde partie du mandat a été plus ouverte, aux orientations plus faciles à saisir, en dépit d'une déception quant à l'évolution des statuts, avec le sentiment personnel d'une « vassalisation » des autres territoires par la métropole, dont il redoute les conséquences potentielles en périodes plus conflictuelles, lorsque des questions de fond devront être tranchées. Enfin, **Jérôme FAUCONNIER** rejoint ce qui a été exprimé précédemment, à savoir que les territoires ruraux comportent une richesse, qu'une approche standardisée risque de mettre à mal. Il déplore d'une part que les intérêts spécifiques puissent être parfois bridés par des options techniques globalisantes, comme il en a pu en être sur la modification simplifiée avec la non reprise des données du portail de l'artificialisation sur le Trièves, ou encore par des logiques strictement intercommunales, avec par exemple le choix de ne pas retenir le principe de mutualisation de foncier économique à l'échelle de la Greg dans le cadre de cette même procédure. Il appelle ainsi à ce que les particularismes soient mieux pris en compte : un territoire comme le Trièves étant intégralement classé en zone de montagne, fortement étendu, peu dense et sans bourg-centre, appelle un aménagement adapté, que ce soit en matière de mobilités ou encore d'implantations économiques. Il invite ainsi, pour répondre à ces enjeux, à opérer des avancées en matière de différenciation et de mutualisation.

Nadine REUX rejoint Coralie BOURDELAIN sur la nécessité pour les élus de s'approprier les questions complexes qui entourent le SCoT ; leur compréhension est nécessaire dans la mesure où les élus ont des décisions importantes à prendre pour l'avenir des territoires et de leurs habitants. Elle est satisfaite du travail mené collectivement au cours du mandat pour élaborer les documents du cap à 2050 et de pré-PAS, au cours des différentes instances (bureau et comité syndical) ainsi que des séminaires qui ont permis de rassembler un grand nombre d'acteurs. Le problème ne réside pas dans l'importance du nombre de techniciens et d'acteurs mobilisés aux séminaires. C'est plutôt la faible participation des élus à ces séminaires, qui explique l'impression d'une plus forte présence technique. Pour finir, elle salue également le travail des équipes, dont les capacités de synthèse ont été importante pour accompagner les élus au cours du mandat. Bien que le SCoT fût initialement décrit comme un objet technique, la participation et les débats des élus ont progressé tout au long du mandat.

Vincent FRISTOT souligne tout le chemin qui a été accompli ces 6 dernières années, mettant le SCoT sur de bons rails vers la révision. Il retient que les séminaires s'inscrivent en réponse à un monde complexe et qu'ils ont pu accueillir des intervenants de qualité. En vue du prochain mandat, il se demande si la mobilisation d'exemples venant d'autres SCoT pourrait aider à la mobilisation des élus sur des projets d'inter-territorialité.

Bruno CATTIN se réjouit des travaux récents au sein des instances du SCoT, qui a permis de libérer un certain nombre de sujets et de redonner du sens au politique. En revanche, dans la perspective du prochain mandat, il faudra un calendrier mis en place rapidement, capable de trouver la bonne solution pour que les nouveaux élus s'approprient ces travaux. Les EPCI seront pour cela les plus à même de favoriser l'appropriation par les élus de ces sujets.

Jean-Pierre PERROUD considère que le premier problème à régler est l'acculturation des maires au sein même des EPCI, pour qu'ils saisissent la pertinence de l'inter-territorialité. Il faut faire en sorte que l'ensemble des maires soit en phase au sein de leur intercommunalité, travaillant les uns avec les autres. Cela fait, davantage d'élus pourront se mobiliser pour travailler à un autre échelon et avec une réflexion plus générale, à l'échelle du SCoT. Il estime également que la conduite du mandat a permis d'améliorer la fluidité et la compréhension des enjeux relatifs aux travaux menés sur le SCoT.

Coralie BOURDELAIN adhère au propos : un travail en coopération avec les intercommunalités, pour préparer l'acculturation des nouveaux élus, serait bienvenu.

Jérôme FAUCONNIER appelle à faire attention aux implications que peuvent avoir les travaux SCoT sur les équipes techniques des intercommunalités, qui ont pu se sentir noyées face au volume et au nombre de documents qu'il fallait analyser, voire alimenter.

Jean-Claude DARLET considère que le témoignage d'autres EP SCoT constitue une plus-value : l'intervention du président du SCoT de Gascogne a offert en ce sens des éléments formateurs en matière de portage politique du SCoT.

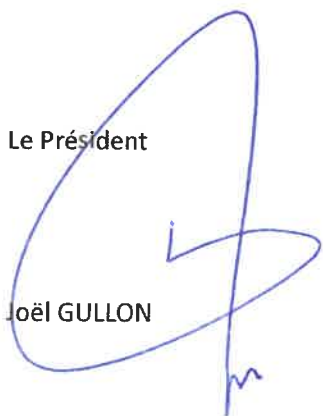
Marc DUPINOIS estime important que les élus suppléants puissent aussi être acculturés aux enjeux du SCoT. Ceux-là ne peuvent pas être mobilisés uniquement pour garantir l'atteinte du quorum mais doivent aussi pouvoir participer aux débats. Par ailleurs, il tient à souligner que la métropole est aussi composée de petits villages, dont fait partie sa propre commune.

Dominique PRIMAT partage la nécessité d'une collaboration entre l'EP SCoT et les intercommunalités afin d'améliorer l'acculturation des élus. Le moyen de les intéresser au sujet du SCoT est de l'aborder aux échelles communales et intercommunales. Cet exercice doit leur offrir de comprendre que la maîtrise de ces sujets, à une échelle élargie, constitue également un levier pour agir sur leur commune.

Joël GULLON conclut les échanges et indique que le prochain Comité syndical est prévu le 20 mai. Il propose d'organiser une nouvelle intervention d'Hervé Lefebvre, président du SCoT de Gascogne, à la suite de la désignation des délégués, puis de tenir un temps informel réunissant les anciens et les nouveaux délégués pour favoriser le passage de témoin et démystifier l'outil du SCoT. Il rappelle que face aux éléments évoqués, le défi réside désormais dans la désignation par les intercommunalités de représentants disponibles, assidus et capables d'assurer l'interface entre échelons, cela en écoutant, remontant et redescendant l'information. L'enjeu de la compétence est moindre, celle-ci pouvant s'acquérir au fur et à mesure et avec le soutien des équipes. **Joël GULLON** entend les éléments exprimés. Il retient des 16 mois qui se sont déroulés depuis sa prise de fonction un SCoT apaisé, un SCoT sécurisé avec notamment la réforme des statuts, un SCoT politique reposant sur l'appropriation par les élus, et un SCoT agile grâce aux capacités d'adaptation et d'accompagnement des personnels. Il remercie l'ensemble des élus pour leurs votes unanimes et leur confiance, puis souligne son honneur et son plaisir d'avoir présidé l'EP SCoT durant une partie de ce mandat.

Le Président

Joël GULLON



La Secrétaire de séance

Coralie BOURDELAIN

